add ORS. add

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-270 du 15 AVRIL 2016

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 avril 2016 jusqu'au retour du Chef de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril portant composition du Gouvernement;

DECRETE:

Article 1^{er}: Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abidjan en Côte d'Ivoire et à Paris en France, du 20 avril 2016 jusqu'au retour du Chef de l'Etat.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.